

Paris, le 24 février 2023

REMISE DU 3^{ÈME} RAPPORT DU CONSEIL D'ORIENTATION DES INFRASTRUCTURES

LES INFRASTRUCTURES AU CŒUR DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

À l'occasion de la remise du 3^{ème} rapport du Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI)* à la Première Ministre, Élisabeth Borne, Bruno Cavagné, Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) et Vice-président du COI, souligne le rôle déterminant des infrastructures et l'investissement nécessaire à la réalisation de la transition écologique pour la décennie à venir.

Les travaux du COI, qui a choisi d'intituler son 2^{ème} scénario d'investissement « *planification écologique* », mettent en évidence la nécessité impérieuse d'investir dans les infrastructures, au même titre que dans la décarbonation des énergies et la rénovation des bâtiments. C'est d'ailleurs ce scénario que choisit aujourd'hui de soutenir le Gouvernement, ce qui porterait le budget de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transports (AFITF) à 5,2 Mds € par an sur la période 2023-2027 (contre 3,8 Mds € annoncé dans le budget initial 2023). Au total, ce sont 26 Mds € qui devront être investis dans le quinquennat par l'AFITF permettant d'engager au total 84 Mds € dans les infrastructures, essentiellement le secteur ferroviaire, grâce à l'ensemble des cofinancements.

La FNTP continue de préconiser néanmoins le 3^e scénario dit « priorité aux infrastructures » se traduisant par une accélération des investissements massifs sur le réseau ferroviaire existant, ainsi que sur les transports urbains ou l'usage de la route, qui restera le mode de déplacement le plus utilisé et qui va progressivement se décarboner. Il correspond ainsi au scénario le plus ambitieux pour accélérer la transition écologique tout en répondant à l'ensemble des enjeux de mobilités dans les territoires.

La FNTP salue, par ailleurs, la volonté du Gouvernement de travailler étroitement avec les collectivités locales car, au-delà de la programmation du financement des infrastructures à l'échelle nationale, une part significative de l'effort en matière d'investissement dans la transition écologique devra être portée par les collectivités locales (mobilités durables, énergie, eau, renaturation, résilience...). Ces dernières ne pourront y arriver sans un engagement massif du Gouvernement.

Enfin, la FNTP alerte sur le frein que peut représenter la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette dans les territoires. Ce dernier ne doit pas entrer en opposition avec d'autres objectifs poursuivis en matière de transition écologique, en particulier la décarbonation des mobilités et l'adaptation des territoires au changement climatique.

Pour Bruno Cavagné, Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics : « *le rapport du COI participe à un mouvement d'ensemble pour affirmer la place centrale des infrastructures dans la planification écologique. Cette place doit maintenant être consacrée dans une loi de programmation financière permettant d'inscrire les engagements du Gouvernement à la hauteur des ambitions annoncées ce jour et de mobiliser massivement les collectivités territoriales.* »

* Instauré par la loi d'Orientation des Mobilités, le Conseil d'Orientation des Infrastructures est une instance consultative placée sous l'autorité du Ministre chargé des Transports réunissant différentes personnalités politiques et des experts. Son objet est de conseiller le Gouvernement en matière de programmation des investissements dans les infrastructures de mobilité et de suivre la bonne exécution des engagements pris.



CONTACT PRESSE :

Contact Havas : Anahit AKOPIAN, anahit.akopian@havas.com, 07 87 38 79 80

À PROPOS DE LA FNTP

La Fédération Nationale des Travaux Publics regroupe, par l'intermédiaire de ses 12 Fédérations Régionales et 17 Syndicats de Spécialités, 8000 entreprises exerçant une activité de Travaux Publics et représente 310 000 salariés. Elle suscite les conditions du développement du marché des Travaux Publics, informe les entreprises sur les conditions d'exercice de leur activité et répond à leurs demandes.

Pour en savoir plus : www.fntp.fr @FNTP_info